



Conseil de sécurité

Briefing sur la situation au Moyen Orient : Armes chimiques en Syrie

New York, le 4 mars 2024

Déclaration de la Suisse lue par Adrian Hauri
Représentant permanent adjoint

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Guyana pour le travail accompli durant le mois de février et de vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de notre plein soutien pour votre présidence.

Je remercie le Haut représentant adjoint aux Affaires de désarmement, M. Abijeï Ebo pour sa présentation.

Depuis plus d'une décennie, les obligations découlant de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ont été violées à plusieurs reprises en Syrie. Un an après la publication par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – OIAC – d'un rapport sur l'attaque meurtrière d'avril 2018 à Douma, de nouveaux faits accablants sont encore portés à l'attention de ce Conseil.

Le quatrième rapport de l'Equipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, publié le 22 février, conclut qu'il « existe des motifs raisonnables de penser » que des unités de Daech ont employé du gaz moutarde lors d'une série d'attaques visant à capturer la ville de Marea, au nord du pays, au matin du 1^{er} septembre 2015.

Cette arme chimique, dont l'utilisation est proscrite par le droit international, inflige de graves brûlures chimiques aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Onze personnes au moins auraient subi de tels symptômes lors de ces attaques orchestrées, selon le rapport de l'OIAC, par le plus haut niveau de commandement de Daech.

La Suisse fait entièrement confiance à l'OIAC. Elle salue le travail méticuleux, le professionnalisme et l'intégrité de l'Equipe d'enquête et d'identification. L'établissement des faits est crucial pour assurer la reddition des comptes et empêcher que de nouvelles attaques ne se produisent.

Dans le cas présent, le fait qu'un acteur non étatique ait été désigné par l'OIAC souligne la nécessité pour les États membres de la Convention sur les armes chimiques (CAC) de prendre des mesures contre le transfert de biens destinés à la fabrication d'armes chimiques à des destinataires illégaux. La Suisse a soutenu une décision allant dans ce sens lors de la dernière conférence des États parties de l'OIAC en novembre 2023.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la récente tenue de la 26^e série de consultations entre l'Equipe d'évaluation de la déclaration – DAT – de l'OIAC et le gouvernement syrien. Nous appelons la Syrie à poursuivre sa coopération avec l'OIAC. La fourniture de réponses concluantes aux points qui demeurent en suspens par rapport à la déclaration initiale de la Syrie sont l'une des conditions pour qu'elle retrouve ses droits et privilèges en tant qu'Etat partie à la Convention sur les armes chimiques. Fournir ces

réponses sur la base d'explications vérifiables, tangibles et scientifiquement plausibles, constitue par ailleurs une obligation vis-à-vis de ce Conseil.

Monsieur le Président,

La Suisse condamne l'utilisation d'armes chimiques et appelle toutes les parties à respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire.

Adoptée il y a douze ans, la résolution 2118 reflète la ferme conviction du Conseil de sécurité et de la communauté internationale que « les personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent répondre de leurs actes ».

Nous saluons à cet égard la coopération formelle entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie.

La lutte contre l'impunité doit contribuer à ce que les armes chimiques ne soient plus jamais utilisées – par qui que ce soit, à n'importe quel moment et dans n'importe quelles circonstances – en Syrie ou ailleurs dans le monde.

Je vous remercie.

Mr. President,

Allow me first of all to congratulate Guyana on the work accomplished during the month of February and to assure you, Mr. President, and your team of our full support for your presidency.

I would like to thank the Deputy High Representative for Disarmament Affairs, Mr. Abije Ebo, for his presentation.

For over a decade, obligations under the Chemical Weapons Convention have been repeatedly violated in Syria. A year after the Organization for the Prohibition of Chemical Weapons – OPCW – published a report on the deadly April 2018 attack in Douma, further damning facts are brought to the attention of this Council.

The OPCW Investigation and Identification Team's fourth report, published on February 22, concludes that "there are reasonable grounds to believe" that Daech units used mustard gas in a series of attacks to capture the northern town of Marea on the morning of September 1, 2015.

This chemical weapon, whose use is proscribed by international law, inflicts severe chemical burns to eyes, skin and mucous membranes. At least eleven people are said to have suffered such symptoms in these attacks orchestrated, according to the OPCW report, by Daech's highest level of command.

Switzerland has full confidence in the OPCW. It salutes the meticulous work, professionalism and integrity of the Investigation and Identification Team. Establishing the facts is crucial to ensuring accountability and preventing future attacks.

In this case, the fact that a non-state actor has been designated by the OPCW underlines the need for member states of the Chemical Weapons Convention (CWC) to take action against the transfer of chemical weapons goods to illegal recipients. Switzerland supported a decision to this effect at the last OPCW Conference of States Parties in November 2023.

We also welcome the recent 26th round of consultations between the OPCW's Declaration Assessment Team (DAT) and the Syrian government. We call on Syria to continue its cooperation with the OPCW. The provision of conclusive answers to the points that remain unresolved in relation to Syria's initial declaration is one of the conditions for it to regain its rights and privileges as a State Party to the Chemical Weapons Convention. Providing these answers on the basis of verifiable, tangible and scientifically plausible explanations also constitutes an obligation to this Council.

Mr. President,

Switzerland condemns the use of chemical weapons and calls on all parties to respect their obligations under international humanitarian law.

Adopted twelve years ago, resolution 2118 reflects the firm conviction of the Security Council and the international community that "those responsible for the use of chemical weapons in Syria must be held accountable".

In this respect, we welcome the formal cooperation between the OPCW and the International, Impartial and Independent Mechanism for Syria.

The fight against impunity must contribute to ensuring that chemical weapons are never used again – by anyone, at any time and in any circumstances – in Syria or anywhere else in the world.

Thank you.